

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 20/08/26 – PV N°1

Président : Eric WATTELLIER (excusé)
Président Délégué : Marc WATTELLIER
Vice-Président : Hassan ACHLOUJ
Vice-Président : Vincent GRISORIO (excusé)
Vice-Président : Gérard ANCEL
Secrétaire Général : Christophe SALMERON (présence téléphonique)
Secrétaire Adjointe : Annick COUEFFEC
Trésorier Général : Olivier GRAVOSQUI (excusé)
Trésorier Adjoint : Régis SANCHEZ (excusé)
Assiste : Philippe REFFIER

• Conformément aux articles 11.2.3 du règlement intérieur et 101 des règlements généraux de la Ligue d'Occitanie, les décisions des comités directeurs et bureaux des districts sont susceptibles d'appel auprès de la **Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie** dans les conditions de forme et délai de l'article 190 des R.G. de La FFF.

CORRESPONDANCE

M. Damien ENFRIN et Mme Gaelle PUBERT : du 09/08/26, informant de leur démission de toutes fonctions officielles au sein du FC BARCARES, respectivement à dater du 31 juillet 2026 pour M. Damien ENFRIN et à dater du 09/08/26 pour Mme Gaelle PUBERT. Pris note.

Service Juridique de la LFO : du 20/08/26, concernant la mise en non activité TOTALE du FC BARCARES MEDITERRANEE. Pris note.

POSSIBILITE D'APPEL PAR LE COMITE DE DIRECTION

RAPPEL : Le COMITE DIRECTEUR applique, comme les saisons précédentes, les dispositions l'Article 3 Alinéas 3.4.1 de l'Annexe 2 du Règlement Disciplinaire de la FFF. C'est-à-dire que toutes les décisions disciplinaires objet d'un appel devant la Commission d'APPEL feront systématiquement l'objet d'un appel du COMITE de DIRECTION. Il a désigné pour la mandature 2024/2028 le Président, M. Eric WATTELLIER et le Secrétaire Général, M. Christophe SALMERON, ses représentants détenant la faculté de formuler appel en son nom.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

FRAIS D'OFFICIELS SAISON 2026/2027

Pour la saison **2026-2027**, les frais de déplacement des arbitres officiels s'appuient sur le barème kilométrique fédéral fixé à **0,447 € par kilomètre** (trajet aller-retour), assorti d'un **minimum forfaitaire de 35 €** par déplacement. **Frais de déplacement** : la distance kilométrique entre le lieu de résidence et le lieu de déplacement se calcule sur le « **TRAJET ALLER / RETOUR le PLUS COURT** ».

- **0,447 € du KM (trajet Aller/Retour) MINIMUM à percevoir 35 €.**

FRAIS de FORMATION & D'EQUIPEMENT des ARBITRES CHAMPIONNATS & COUPES		
CATEGORIES	CENTRAL	ASSISTANT
SENIORS D1 (garçons / filles à 11) COUPE DU ROUSSILLON SENIORS (Garçons / filles à 11) dès le 1 ^{er} tour CHALLENGE BAZATAQUI (dès le 1 ^{er} tour)	45 €	30€
SENIORS D2 FEMININES SENIORS (à 8) COUPE DU ROUSSILLON FEMININE (à 8 dès le 1 ^{er} tour) CHALLENGE LE GOFF (dès le 1 ^{er} tour)	40 €	25 €
SENIORS D3 et D4	37 €	24 €
U19 Championnat / Coupe	35 €	22 €
U17 Championnat / Coupe	30 €	20 €
U15 Championnat / Coupe	30€	20€
U13 Championnat / Coupe / Pitch	30€	20€
Futsal (forfait)	50€	
Délégué (forfait)	45€	

Tout arbitre officiel désigné au centre d'une rencontre de lever de rideau, puis à la touche sur le match principal, doit respecter les montants suivants pour le calcul de ses frais de déplacement (hors frais de formation & équipement) :

Match d'ouverture : déplacement (total à percevoir) = **15 €**.

Match principal : déplacement minimum à percevoir : **35 €** ou **0,447 €** du km - trajet Aller / Retour.

*Les officiels convoqués en commission seront indemnisés au forfait kilométrique.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

TOURNOI

FC CERET : tournoi de football à 8 en catégories U14F, U17F du 19/09/26. Tournoi validé.

Situation du Championnat Départemental 3

- Compte tenu de la non-activité du FC BARCARES MEDITERRANEE 1, la place vacante a été proposée à l'ATCM 2 (4^{ème} de D4 25/26), pour une montée en D3.

Le Président Délégué
Marc WATTELLIER



Le Secrétaire Général
Christophe SALMERON

